

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 23/10/23

Présents : MM. ,R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLE-MONT(CDA visio) P. DUPIN (en visio), MME RUPERT. J.P LEDUC (Président)

Absents excusés : L.JOUBERT (Vice Président) .

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE DISTRICT)

▣ Situation du club de 518355 ACHERES FC

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D4-A DU 22/10/2023 25890220 AUBERGENVILLE FC 2 / ACHERES FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de ACHERES FC.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 31 a disputé 1 rencontre :

VET D2-B DU 22/10/2023 25896127 MONTIGNY LE BX AS 31 / ACHERES FC 31

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de ACHERES FC.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 32 a disputé 1 rencontre :

VET D5-B DU 22/10/2023 27187324 CONFLANS PORTUGAIS 32 / ACHERES FC 32

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 32 de ACHERES FC.

▣ Situation du club de 546399 BOUAFLE/FLINT ENT

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 31 a disputé 1 rencontre :

VET D4-A DU 22/10/2023 25896657 BREVAL LONGNES FC 31 / BOUAFLE/FLINS ENT. 31

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de BOUAFLE/FLINS ENT.

▣ Situation du club de 530248 COIGNIERES FC

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D3-B DU 22/10/2023 26914306 MAUREPAS AS 2 / COIGNIERES FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de COIGNIERES FC.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 2 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-D DU 22/10/2023 27165305 COIGNIERES FC 2 / VOISINS FC 3

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 2 de COIGNIERES FC.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 31 a disputé 1 rencontre :

VET D4-C DU 22/10/2023 25896923 VERSAILLES ESTRELA 31 / COIGNIERES FC 31

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de COIGNIERES FC.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 32 a disputé 1 rencontre :

VET D5-D DU 22/10/2023 25897231 COIGNIERES FC 32 / MESNIL ST DENIS ASL 32

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 32 de COIGNIERES FC.

▣ Situation du club de 561167 CONFLANS RACING CLUB

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe U16 21 a disputé 1 rencontre :

U16 D4-B DU 22/10/2023
27343083 VILLENES ORGEVAL 22 / RCC 21

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 21 de CONFLANS RACING CLUB.

Situation du club de 519112 LIMAY ALJ

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,

Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D2-B DU 22/10/2023

25889823 LIMAY ALJ 1 / BOIS D'ARCY AS 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 2 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-A DU 22/10/2023

26674541 ROSNY S/SEINE CSM 2 / LIMAY ALJ 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 2 de LIMAY ALJ.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe VETE-RANS 31 a disputé 1 rencontre :

VET D2-A DU 22/10/2023

25895930 CHAMBOURCY ASM 32 / LIMAY ALJ 31

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de LIMAY ALJ.

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FC

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,

Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant qu'entre le 19/10/2023 et le 24/10/2023, l'équipe SE-NIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-A DU 22/10/2023

26674543 GUITRANCOURT ASF 1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de MANTES OLYMPIQUE FC.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 26/11/2023

25893403 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023

25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023

52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

FUTSAL D1-U DU 16/11/2023

26923113 C.B.P.S. 78 1 / ROSNY S/S CSM 1

FUTSAL D1-U DU 07/12/2023

26923131 C.B.P.S. 78 1 / MONTESSON US 1

Le club nous a indiqué son gymnase de repli pour les 2 dates.

La Commission est en attente d'une confirmation émanant directement de la mairie.

SENIORS

SEN D5-A DU 26/03/2023

25139107 POISSY AS 3 / VAUXOISE ES 2

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY évoluant en D5-A.

Le club de POISSY FC récupérant les droits de POISSY AS, cette suspension est applicable à l'équipe 3 de POISSY FC.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 12/11/2023

25890237 POISSY FC 3 / MEZIERES AJ 2

SEN D4-A DU 03/12/2023

25890248 POISSY FC 3 / INTERFOOT 78 1

SEN D4-A DU 14/01/2024

25890259 POISSY FC 3 / ACHERES FC 1

SEN D4-A DU 04/02/2024

25890284 POISSY FC 3 / BUCHELOISE AS 2

SEN D4-A DU 17/03/2024

25890298 POISSY FC 3 / FEUCHEROLLES USA 1

SEN D4-A DU 07/04/2024

25890324 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 2

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS F À 11

D1-U DU 14/10/2023

27139753 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

U18

D3-B PECQ US LE 21

U16

D4-A POISSY FC 22
D4-E COIGNIERES FC 21

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

U18

D3-B DU 08/10/2023

27235737 PECQ US LE 21

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

U16

D4-E DU 22/10/2023

27238970 COIGNIERES FC 21

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

U18

D3-B DU 22/10/2023

27235744 PECQ US LE 21

D3-D DU 22/10/2023

27236025 COIGNIERES FC 21

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 22/10/2023

27165305 COIGNIERES FC 2

U16

D4-D DU 22/10/2023

27236687 POISSY FC 22
27238785 BUC FOOT AO 22

FORFAIT COUPES

NON AVISÉS

VETERANS

CY 15/10/2022

27293565 CONFLANS PORTUGAIS 31

U14

CY 21/10/2022

27375231 VILLEPREUX FC 21
27375236 BEYNES FC 21

FORFAIT COUPES

AVISÉS

U14

CY 21/10/2022

27375222 MAISONS-LAFFITTE FC 22
27375224 COIGNIERES FC 21
27375239 RACING CLUB CONFLANS 21
27375244 LE CHESNAY 78 FC 22
27375260 FCRH/LA VESGRE 23

MATCHES REMIS

A JOUER LE 28/10/2023

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923096 MONTESSON U.S. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 1

A JOUER LE 10/12/2023

SENIORS

D5-B

27163992 JUZIERS F.C. 1 / MAURECOURT F.C. 2

D5-C

27164913 FCFF 2 / BAILLY NOISY SFC 3
27164924 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CELLOIS CS 2

VETERANS

D5-B

27187318 MONTESSON U.S. 33 / CELLOIS CS 32

D5-D

25897241 MESNIL ST DENIS ASL 32 / VOISINS F.C. 33

A JOUER LE 07/01/2024

U16

D3-C

25893479 FCRH VESGRE 21 / VALLEE 78 F.C. 21

D4-A

27236691 JUZIERS F.C. 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-B

26914365 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CELLOIS CS 1

VETERANS

D4-B

25896784 CROISSY U.S. 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 32

U18

D2-A

25888270 A.S. BUCHELOISE 21 / SARTROUVILLE ES 21

D3-C

27235863 CROISSY U.S. 21 / VOISINS F.C. 22

POUR CAUSE DE COUPE GAMBARDELLA

U18

D1-U

26953586 PLAISIROIS FO 21 / BAILLY NOISY SFC 21

D2-B

25892406 ST GERMAIN EN LAYE 21 / VELIZY ASC 21

D3-B

27235750 ANDRESY FC 21 / CHAMBOURCY ASM 21

ENGAGEMENTS

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Les clubs de **BONNIERES FRENEUSE** et **VESINET FC** souhaiteraient intégrer le critérium.

La Commission accepte d'intégrer ces 2 équipes et par conséquent forme 3 poules de 6. Les voici :

POULE A

- BONNIERES FRENEUSE
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU AS
- PLATEAU BREVAL LONGNES

- PORCHEVILLE FC
- ROSNY S/SEINE CSM

POULE B

- ANDRESY FC
- JUZIERS FC
- MAULOISE US
- MAURECOURT FC
- MEULAN CN
- MEZIERES AJ

POULE C

- HOUDANAISE REGION FC
- PERRAY FOOT ES
- TREMBLAY S/MAULDRE
- RAMBOUILLET YVELINES
- VILLEPREUX FC
- VESINET FC

Premier match ► Semaine du Lundi 13 novembre 2023.

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 19.10.23 vous sera envoyé par mail avec le calendrier et les coordonnées de tous les responsables d'équipes de la saison.

COURRIERS

LA COMMISSION RAPPELLE QUE POUR TOUT COURRIER LES NUMEROS DE MATCH, DIVISION ET POULE DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS SOUS PEINE D'AMENDE.

560301 VINSKY FC

Rectification : Le club et la GPSEO nous informent des créneaux horaires de l'équipe SENIORS sur le terrain synthétique (n°2) et non en herbe de la Butte Verte (n°3) :

SENIORS D5-A à 15h :

- 05/11/2023
- 26/11/2023
- 03/12/2023
- 14/01/2024
- 04/02/2024
- 03/03/2024
- 28/04/2024
- 26/05/2024

La Commission prend note et vous affecte ce terrain aux créneaux demandés.

527093 MONTESSON US

Courrier de MONTESSON, concernant le match de CY U14 du 21/10/2023.

CARRIERES GRESILLONS 21 / MONTESSON US 21

Le club de CARRIERES GRESILLONS, n'ayant fourni ni arrêté municipal, ni liste de matchs à reportés, perd la rencontre pour erreur administrative, 0 point, 0 but (Article 20.5 du RS du DYF).

517404 ST ARNOULT FC 78

Courrier du club nous indiquant que ses U16 D4-E et U18 D3-D sont programmés à la même heure le 12.11.23 alors que le club ne dispose d'un seul terrain.

La Commission dit match suivant à jouer à 15h :

U18 D3-D DU 12/11/2023

27236032 ST ARNOULT FC 21 / FCRH VESGRE 21

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 29/102023

26910719 HARDRICOURT US 2 / POISSY FC 1

Demande d'HARDRICOURT pour jouer ce match à 12h en raison d'un match de Coupe de Paris à 14h30.

La Commission donne son accord.

D5-C DU 29/102023

27164922 BAILLY NOISY SFC 23 / CARRIERES/SEINE US 22

Demande du club pour jouer ce match à 12h en raison d'un match de GAMBARDELLA à 14h30.

La Commission donne son accord.

VETERANS

D3-A DU 12/11/2023

25896272 EPONE USB1 31 / CARRIERES GRESILLONS 31

Demande du club d'EPONE pour inverser le match car leurs 2 équipes VETERANS sont prévus à la même heure sur le même terrain.

En attente de l'accord écrit de CARRIERES GRESILLON, sinon les matchs pourront se jouer à 9h et 11h.

U18

D1-U DU 29/10/2023

26953587 MAUREPAS AS 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21

Demande du club de MAUREPAS AS pour reporter ce match à une date ultérieure en raison des vacances scolaires.

Cette date étant prévue au calendrier pour les matchs remis, la Commission vous demande de vous mettre d'accord avec votre adversaire.

En attente de l'accord écrit de RAMBOUILLET avant vendredi 27 octobre à 12h.

D3-B DU 29/10/2023

27235748 MONTESSON US 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21

Demande du club de MAISONS LAFFITTE FC pour reporter le match à une date ultérieure en raison des vacances scolaires.

Cette date étant prévue au calendrier pour les matchs remis, la Commission vous demande de vous mettre d'accord avec votre adversaire.

En attente de l'accord écrit de MONTESSON avant vendredi 27 octobre à 12h.

D3-C DU 29/10/2023

27235868 VOISINS FC 22 / ETANG ST NOM ES 21

Demande de ETANG ST NOM pour reporter le match U18 car celui-ci est en plein milieu des vacances scolaires.

Cette date étant prévue au calendrier pour les matchs remis, la Commission vous demande de vous mettre d'accord avec votre adversaire.

En attente de l'accord écrit de VOISINS avant vendredi 27 octobre à 12h.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

SENIORS

D4-B DU 08/10/2023

25890348 TRIEL AC 1 / CARRIERES GRESILLONS 2

Pris note du rapport de TRIEL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY SENIORS

POULE UNIQUE DU 17/09/2023
26798259 ST GERMAIN EN LAYE 1 / E. S. GUYANCOURT F. 1
Pris note du rapport de ST GERMAIN.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 15/10/2023
27293570 RAMBOUILLET YVELINES 31 / AUBERGENVILLE F.C 31
Pris note des rapports de l'arbitre officiel et des deux clubs.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U16

POULE UNIQUE DU 08/10/2023
27295808 GARGENVILLE STADE 21 / MARLY LE ROI U.S. 21
Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de GARGENVILLE
La Commission sanctionne l'équipe de GARGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D4-A DU 22/10/2023
27236692 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / VINSKY FC 21
Pris note du rapport de GUERVILLE.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-B DU 07/10/2023
25883398 TRIEL AC 21 / VERNEUIL S/SEINE US 22
Pris note du rapport de TRIEL et VERNEUIL.
La Commission sanctionne l'équipe de TRIEL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

CY U16

POULE UNQIUE DU 08/10/2023
27395408 VALLEE 78 F.C. 21 / MAUREPAS AS 21
RAPPEL : La Commission demande à VALLEE 78 un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

POULE UNIQUE DU 08/10/2023
27395417 CARRIERES GRESILLONS 22 / MAURECOURT F.C. 21
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D4-C DU 22/10/2023
27238655 VSCI 21 / VILLEPREUX F.C. 21
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-E DU 23/09/2023
27224440 E. S. GUYANCOURT F. 23 / VELIZY ASC 21
RAPPEL : La Commission demande à GUYANCOURT un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CRTERIUM DU LUNDI

POULE-B DU 16/10/2023
27330138 BAILLY NOISY SFC 1 / RC ARGENTEUIL
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.
Le tirage suivant est en ligne sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

2EME TOUR

U14

Samedi 11 Novembre 2023 à 14h00